



Gaston ROUX

(1896 - 1969)



Gaston ROUX – Source : Iconothèque de l'INSEP

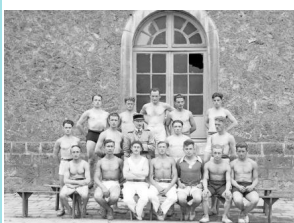
Gaston ROUX est une personnalité sans doute un peu oubliée dans les milieux de la jeunesse et des sports. C'est un haut-fonctionnaire dont l'image a été masquée par la forte personnalité de son « successeur » Maurice HERZOG, Haut-Commissaire chargé de la Jeunesse et des Sports, grande figure politique ayant bénéficié d'une large médiatisation. La longévité politique de Gaston ROUX en cabinet ministériel, de 1931 à 1936, puis administrative, de 1945 à 1958, treize ans, dont douze comme directeur général de l'éducation physique et des sports, puis de la jeunesse et des sports, témoignent d'un parcours assez exceptionnel. Comme l'écrivait Olivier Le NOË¹, il était de facto « vice-ministre des sports de la IV^{ème} République », dans une période de

grande instabilité ministérielle, où il servit neuf ministres, secrétaires ou sous-secrétaires d'État. Malgré la pénurie budgétaire de l'époque, il a participé ou a été à l'initiative de nombreuses décisions qui ont structuré et consolidé un département ministériel très souvent fragile et déprécié.

Une formation militaire

Gaston ROUX est né le 12 mars 1896 à Charleval, petite commune des Bouches-du-Rhône (13), près d'Avignon, dans un milieu modeste. Son père était employé, sa mère sans profession. Il intègre l'école militaire de Saint-Cyr après avoir obtenu son baccalauréat. Au plan sportif, il pratique notamment le rugby.

Il est incorporé comme caporal dans l'infanterie dès l'âge de 19 ans, en avril 1915, pendant le premier conflit mondial. Très vaillant au combat, il obtient cinq citations. Il est nommé lieutenant² en 1918, puis poursuit sa carrière à l'étranger en Pologne, Rhénanie, au Levant puis au Maroc. Blessé en 1927, il est rapatrié en France³. À partir d'octobre, il effectue un stage de trois mois à



l'École supérieure d'éducation physique de Joinville, comme élève, puis comme professeur.

Groupe de stagiaire vers 1930
Source : Iconothèque de l'INSEP

Premiers parcours ministériels

À la suite de son passage à Joinville, il est détaché en janvier 1928 au cabinet de Paul PAINLEVÉ, ministre de la Guerre⁴, pour la préparation militaire et de l'éducation physique, puis à celui d'André MAGINOT, son successeur.



Paul PAINLEVÉ

Le 28 janvier 1931⁵, il devient membre du cabinet d'Émile Jean MORINAUD, sous-secrétaire d'État auprès du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts, chargé de l'éducation physique. Il appartiendra à tous les cabinets ministériels successifs chargés de l'éducation physique⁶ jusqu'à 1938.



Émile MORINAUD

Il a la charge des questions d'équipement sportif, stades et terrains de jeux.

Le 4 juin 1936 **Léo LAGRANGE** devient sous-secrétaire d'État à l'Éducation nationale,

chargé des Sports, des Loisirs et de l'Éducation physique. Il conserve Gaston ROUX, lui accorde sa confiance⁷ et le confirme dans ses missions ; il contribue à sa nomination au grade d'officier de la Légion d'honneur. Puis, en 1937, il en fait son chef adjoint de cabinet, « *en charge des questions de sport, de construction et de préparation militaire*⁸ ». Des plans de stades signés de sa main seront conservés aux Archives nationales ; il contribuera à l'élaboration d'une plaquette destinée aux communes pour l'implantation de ces équipements.

Gaston ROUX (à gauche) et Léo LAGRANGE, lors de la visite de l'École de Joinville, le 15 mars 1936

Source : Iconothèque de l'INSEP



Léo LAGRANGE quitte ses fonctions de sous-secrétaire d'État à l'Éducation physique, Sport et Loisirs⁹ le 10 avril 1938. Le sous-secrétariat d'État devient une direction chargée des sports, des loisirs et de l'éducation physique rattachée au ministère de l'Éducation nationale confié à Jean ZAY. Gaston ROUX fait toujours partie de son cabinet et est chargé de mission pour l'éducation physique, la préparation militaire et les sports. Il préside également le Conseil supérieur de l'éducation physique et des sports. En septembre 1939, Jean ZAY est remplacé par Yvon DELBOS ; Gaston ROUX est alors réintégré à l'École supérieure d'éducation physique de Joinville, où il commande la division escrime, jusqu'à sa fermeture quand la guerre est déclarée.

Prisonnier en Allemagne

Il assure alors un commandement dans le 130^e régiment d'infanterie. Le 7 juin 1940, lors d'une offensive allemande, il est fait prisonnier dans l'Aisne, à Pinon.

Par trois fois il tente de s'échapper, sans succès, de l'*oflag* où il est interné en Allemagne. Il est alors transféré dans la forteresse de Colditz (*oflag* IV-C) réservée aux prisonniers récalcitrants, réputée pour sa sévère discipline et considérée comme forteresse d'où l'évasion est impossible



Forteresse de Colditz

Il y restera presque cinq ans, jusqu'en avril 1945. Pendant cette période, il continue à s'intéresser au sport, organisant sa pratique dans l'*oflag*. En référence aux ouvertures des Jeux olympiques modernes, il met en place une cérémonie de serment de l'athlète, « *acte de foi fervent, une formule de totale confiance dans l'avenir de notre pays*¹⁰ ». Il en fait part au colonel PASCOT, alors Commissaire général aux sports, le félicitant « *pour l'œuvre (qu'il poursuit) avec succès au milieu des difficultés majeures* ». Malgré cette forme d'allégeance au gouvernement de Vichy, - peut-être compréhensible car il était sans doute peu informé dans son camp de prisonnier de la situation réelle de son pays -, Gaston ROUX est réintégré à la Libération dans une administration de la jeunesse et des sports qui se reconstruit complètement.

Pendant que Gaston ROUX est en captivité son épouse, Jane TIMONIER, s'engagea activement dans la résistance dans l'Indre. Elle réussit à éviter l'arrestation par la Gestapo de plusieurs résistants, cacha certains et aida aux communications de leurs réseaux.

Le retour de membres de l'équipe de Léo LAGRANGE

Gaston ROUX est rapatrié le 18 avril 1945 ; Jean SARRAILH, directeur général de l'éducation physique et des sports, demande aux autorités militaires, dès le 27 avril, sa mise à disposition pour remplir des fonctions d'inspecteur général, ce qui est une nouvelle mission, mais toujours dans le registre de l'éducation physique.

Cela illustre la volonté des nouveaux responsables ministériels de reconstituer, autant que faire se pouvait, les équipes de 1936¹¹.



André CLAYEUX

Il en est ainsi de même pour André CLAYEUX¹², à l'origine de la création, en mars 1937, avec Léo LAGRANGE, du [brevet](#) sportif populaire ([BSP](#)). Devenu colonel, il sera nommé directeur des sports fin 1944, sous l'autorité de Jean SARRAILH, directeur général.



Étienne BÉCART

C'est aussi le cas d'Étienne BÉCART, élu du Nord qui avait accueilli Léo LAGRANGE en campagne électorale pour les élections législatives en 1932. Il était devenu son plus proche collaborateur et sera son chef de cabinet en juin 1936. À la

suite d'une dénonciation, il avait été arrêté en juin 1944 et déporté à Buchenwald. Il réussira à s'évader et rentrera en France en mai 1945.

En octobre, il sera nommé inspecteur-adjoint d'EPS, puis appelé par [Andrée VIÉNOT](#) à diriger son cabinet quand elle sera nommée sous-secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports.

Directeur général de l'éducation physique et des sports en février 1946

Après la période de la libération, qui a vu la création d'une direction des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire¹³, avec [Jean GUÉHENNO](#) à sa tête, en complément de la direction générale de l'éducation physique et des sports¹⁴, il faut réaliser des économies budgétaires. Ce sera l'époque des commissions « de la hache¹⁵ » et de la « guillotine¹⁶ ». D'importantes suppressions d'emplois ont déjà été engagées depuis fin 1944 dans les procédures d'épuration, mais il faut aller plus loin en diminuant le nombre de structures administratives pour faire des économies.

Jean GUÉHENNO démissionne en juillet 1945. Albert CHÂTELET¹⁷ lui succède.



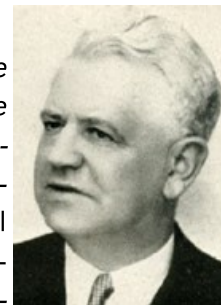
Albert CHÂTELET

En décembre 1945, le groupe socialiste (SFIO), dirigé par Madeleine LÉO-LAGRANGE, dépose devant l'Assemblée constituante une proposition de résolution « *tendant à inviter le gouvernement à prendre une série de mesures concernant la formation physique, civique et morale de la jeunesse française* ». Parmi ses 17 points, le premier vise à « *Regrouper tous les organismes administratifs (éducation physique, sports, équipement sportif, éducation populaire et mouvements de jeunesse, formation prémilitaire, contrôle médical) (...).* Ce regroupement devra se traduire par une

réduction sérieuse des fonctionnaires actuellement employés dans ces divers organismes ».

Quelques semaines après, le 1^{er} février 1946, Gaston ROUX succède à Jean SARRAILH, comme directeur général de l'éducation physique et des sports.

Pour donner une suite concrète à la proposition socialiste, il écrit le 16 février 1946 à son ministre de l'Éducation nationale, Marcel-Edmond NAEGELEN :



Marcel-Edmond NAEGELEN

« *Il semble donc rationnel de regrouper sous une même autorité la direction de la jeunesse et la direction de l'éducation physique et des sports* ». Il argumente en indiquant notamment que « *Ces deux directions ont la même clientèle : la Jeunesse française ; elles poursuivent le même but¹⁸* ». Il demande également le rattachement du service de l'équipement, « *l'âme du programme de la direction générale de l'éducation physique et des sports¹⁹* ».

Directeur général de la jeunesse et des sports en décembre 1948



Andrée VIÉNOT

Le 24 juin 1946, Andrée VIÉNOT est nommée sous-secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports dans le gouvernement provisoire de Georges BIDAULT, puis dans l'éphémère gouvernement de Léon Blum, premier gouvernement de la IV^e République. Elle ne restera que sept mois dans ces fonctions.

Elle hérite d'une orientation générale, pour fusionner au plan ministériel « Jeunesse et Sports », décidée en décembre 1945 ; mais la nouvelle organisation administrative²⁰ est encore à créer. En outre, des compressions de personnel sont toujours à réaliser ; le dossier est confié à Albert CHÂTELET.

Andrée VIÉNOT demande à ce dernier de la conseiller sur le projet de fusion. Il lui fait plusieurs propositions, dont une dernière, peu de temps avant sa démission, intégrant dans une même structure du ministère de l'Éducation nationale l'enseignement du premier degré et les secteurs de la jeunesse et des sports.

Andrée VIÉNOT accepte l'idée de subordonner la direction des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire à une direction générale des sports et de l'éducation physique, mais elle s'oppose à une fusion de ces différents secteurs dans un seul service²¹.

La question se pose pour la nomination du directeur général. Dans une note du 17 juillet 1946, Andrée VIÉNOT hésite, reconnaissant les excellentes qualités de directeur général de l'éducation physique et des sports de Gaston ROUX et sa capacité à gérer équitablement les secteurs jeunesse et sports. Du fait de ses origines militaires, elle s'inquiète plutôt des réactions de l'Éducation nationale, des universitaires, des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, des syndicats d'enseignants et des intellectuels. Elle s'interroge aussi sur l'avenir, en cas de disparition du sous-secrétariat d'État, considérant qu'il serait plus aisé de remplacer un militaire plutôt qu'un universitaire.

Malgré ses interrogations, elle opte pour la nomination de Gaston ROUX au poste de directeur général de la jeunesse et des sports en juillet 1946²², nomination de fait qui sera validée juridiquement en décembre 1948 quand un décret fixera l'organisation administrative de ce département ministériel, avec André MORICE comme secrétaire d'État à l'Enseignement technique, à la Jeunesse et aux Sports.

Au sein de la direction générale, Andrée VIÉNOT confie la direction des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire à Étienne BÉCART le 14 janvier 1947, au départ d' Albert CHÂTELET, et celle de l'éducation physique à Raymond BOISSET²³, agrégé de l'université.

**Une longévité administrative
exceptionnelle, dans un con-
texte d'instabilité ministérielle**

Gaston ROUX restera directeur général de la jeunesse et des sports jusqu'à la fin de la IV^e République. Un décret du 27 septembre 1958 mettra fin à ses fonctions, concomitamment à celui qui créera un haut-commissariat à la jeunesse et aux sports, rattaché au ministère de l'Éducation nationale²⁴. Sa longévité administrative à un poste de directeur général aura été de 12 ans, ce qui est assez exceptionnel²⁵.

Dans cette fonction, il y aura des périodes de vacance ministérielle, le libellé « Jeunesse et Sports » ne sera pas toujours inclus dans les appellations des ministères et le rattachement des secrétariats ou sous-secrétariat d'État ne sera pas toujours à l'Éducation nationale.

Gaston ROUX aura été au service de neuf ministres, secrétaires ou sous-secrétaires d'État :

- Marcel-Edmond NAEGELEN, ministre de l'Éducation nationale (du 26 janvier au 24 juin 1946, pendant 5 mois).
- Andrée VIÉNOT, sous-secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports (du 24 juin 1946 au 22 janvier 1947, pendant 7 mois, dans deux gouvernements).
- Pierre BOURDAN, ministre de la Jeunesse, des Arts et des Lettres (du 22 janvier au 22 octobre 1947, pendant 9 mois).
- André MORICE, sous-secrétaire d'État puis secrétaire d'État à l'Enseignement technique, à la Jeunesse et aux Sports (du 11 septembre 1948 au 11 août 1951, pendant 35 mois, dans quatre gouvernements).
- Pierre CHEVALIER, secrétaire d'État à l'Enseignement technique, à la Jeunesse et aux Sports (du 11 au 12 août 1951, une journée - décès).
- Claude LEMAÎTRE, secrétaire d'État à l'Enseignement technique, à la Jeunesse et aux Sports (du 26 septembre 1951 au 20 janvier 1952, pendant 4 mois).
- Jean MASSON, secrétaire d'État à l'Enseignement technique, à la Jeunesse et aux Sports (du 20 janvier 1952 au 28 juin 1953, pendant 17 mois, dans deux gouvernements).
- André MOYNET, secrétaire d'État à la Présidence du Conseil, coordination des activités gouvernementales relatives aux problèmes intéressant la jeunesse (du 12 novembre 1954 au 1^{er} février 1956, pendant 15 mois).
- René BILLIERES, ministre de l'Éducation nationale (du 1^{er} février 1956 au 14 mai 1958, pendant 27 mois et demi, dans trois gouvernements).

Des réalisations concrètes importantes, malgré une pénurie de moyen

Au plan général, pendant ces années de la IV^e République, le budget de la Jeunesse et des Sports sera « *remarquable par son insignifiance stabilisée* », comme l'écrira Olivier Le NOÉ. Il précisera « *Au final, le budget en francs constants de l'Éducation nationale a presque triplé entre 1946 et 1958 tandis que celui de la Jeunesse et des Sports évoluait tel un yo-yo.* » Cela signifiait « *assez clairement le relatif désintérêt dans lequel ce modeste secteur de l'appareil administratif de l'État demeure tenu*²⁶ ».

En matière d'équipement sportif, Gaston ROUX n'obtiendra aucun moyen nouveau. De 1945 à 1958, il ne disposera que des reliquats de crédits non consommés mis à disposition de Jean BOROTRA pendant le régime de Vichy.

Quand il prend officiellement ses fonctions de directeur général de la jeunesse et des sports, fin 1948, les opérations de fusion sont achevées, en administration centrale comme pour les services extérieurs²⁷ et établissements mais celles des compressions de personnels se poursuivent encore.

S'agissant des postes budgétaires d'enseignant d'éducation physique, alors que se produit une explosion démographique et scolaire, augmentant considérablement les besoins, on constate une diminution des moyens de 1947 à 1954. Ce n'est qu'à partir de 1955 qu'une légère augmentation pourra être observée.

Comment Gaston ROUX a-t-il géré cette pénurie ? Comme l'écrit Marianne LASSUS, en « *la contournant* » en devenant un « *bâtitteur immatériel* », quasiment un paradoxe pour le responsable de la politique d'équipement sportif qu'il fut longtemps. Le rappel de ses principales contributions ou décisions est mentionné ci-après. Elles ont été particulièrement structurantes pour la construction et la consolidation du ministère chargé de la Jeunesse et des Sports, même si elles sont peut-être moins visibles que la création d'équipements sportifs ou socio-éducatifs.

Ainsi, l'action de Gaston ROUX a été déterminante pour :

- La création, pour la première fois, de services extérieurs de la jeunesse et des sports, par décret du 27 novembre 1946,

quand Andrée VIÉNOT était sous-secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports et lui son directeur général de l'éducation physique et des sports, pas encore celui de la jeunesse et des sports.

- La création de diplômes professionnels²⁸ dans le domaine du sport, avec les deux lois du 18 février 1948, instituant des professions réglementées dans le domaine du sport pour les moniteurs de ski et les guides de haute montagne. D'autres textes législatifs ou réglementaires suivront, en 1951 pour les maîtres-nageurs, en 1953 pour les maîtres d'armes, en 1955 pour les professeurs de judo. Le département ministériel chargé de la Jeunesse et des Sports devient ainsi certificateur (on parlera « d'autorité académique » ultérieurement), comme le sont ceux chargés de l'Éducation nationale ou de l'Agriculture. C'est l'un des fondements, certes immatériel, mais essentiel, du département ministériel de Jeunesse et Sports. Maurice HERZOG, par la loi du 6 août 1963, ne fera que généraliser cette obligation d'être titulaire d'un diplôme reconnu par l'État pour tous les éducateurs sportifs exerçant contre rémunération.
- Dans le domaine de la jeunesse, la création, par l'arrêté du 5 février 1949, des diplômes d'État de directeur et de moniteur de colonies de vacances, secteur « arraché » au ministère chargé de la Santé publique et de la Population par Andrée VIÉNOT, par décret du 15 janvier 1947, dans les derniers jours de son mandat. Cette réglementation est mise en place pour garantir la qualité et la sécurité des colonies. On y retrouve les mêmes fondements que dans le domaine du sport.
- La création institutionnelle de l'INS, décision prise pratiquement par André CLAYEUX dès janvier 1945, officialisée par décret du 27 novembre 1946, neuf mois après la nomination au poste de directeur général de l'éducation physique de Gaston ROUX ; il suivra assez attentivement le développement de l'INS en présidant personnellement un certain nombre de ses conseils d'administration.

Il installera son nouveau directeur, le Dr Robert JACQUET, en 1949 ; il accompagnera Vincent AURIOL, président de la République, et Jean MASSON, secrétaire d'État à l'Enseignement technique, à la Jeunesse et aux Sports pour l'inauguration officielle de l'Institut en 1952.

- La création d'un concours de recrutement d'inspecteurs de la jeunesse et des sports par l'arrêté du 10 avril 1952 ; le premier concours est ouvert par l'arrêté du 30 avril. Gaston ROUX continuera à défendre avec acharnement²⁹ ce corps d'encadrement spécifique du ministère, le seul à l'époque, comme il le faisait déjà dans sa lettre du 10 août 1948 adressée au ministre de l'Éducation nationale, ou le fera encore dans sa lettre du 15 avril 1950, refusant la suppression des inspecteurs principaux de la jeunesse et des sports, ce qui mettait selon lui « *la direction générale dans l'impossibilité de poursuivre sa mission* ».
- Gaston ROUX est également à l'initiative du recrutement des premiers conseillers techniques sportifs, qui donneront ultérieurement naissance aux directeurs techniques nationaux, entraîneurs et conseillers techniques régionaux et départementaux, comme au corps des professeurs de sport³⁰ et conseillers techniques et pédagogiques supérieurs (CTPS).
- Avec peu de moyens, il développera également la pratique sportive auprès de la jeunesse ouvrière rurale, avec des maîtres itinérants, successeurs des moniteurs de Vichy. Ils initieront les jeunes aux sports collectifs, basket-ball, hand-ball, volley-ball, en complément du football et du rugby, déjà davantage développés. Ils ouvriront des centres d'initiation sportive (CIS)³¹, puis des centres d'initiation aux sports de plein air, et des centres de perfectionnement sportif. Moniteurs et aides moniteurs seront souvent formés par des stages organisés en CREPS³². Cela amènera au développement du brevet sportif populaire (BSP), dont le nombre de candidats augmentera chaque année de manière importante³³.

Une fin de carrière teintée d'amertume

Un décret du 27 septembre 1958 met fin aux fonctions de Gaston ROUX « *appelé à d'autres fonctions* ». Il reçoit chez lui pendant plusieurs heures le Haut-commissaire qui vient d'être nommé, Maurice HERZOG. Il le connaissait personnellement déjà, notamment pour avoir accompagné André MORICE, secrétaire d'État à l'Enseignement technique, à la Jeunesse et aux Sports, lors son élévation à la dignité de commandeur de la Légion d'honneur, après sa victoire sur l'Annapurna. Cette cérémonie eut lieu le 30 juillet 1950³⁴, dans l'hôpital où Maurice HERZOG était soigné. Gaston ROUX le fréquenta de nouveau, lorsqu'il était président du Club alpin français (CAF) de 1954 à 1957 et, à ce titre, membre du Haut-comité de la jeunesse de France et d'outre-mer.

Mais les engagements pris par l'administration lorsqu'elle mit fin à ses fonctions, à savoir qu'il retrouverait une situation professionnelle analogue puisqu'il ne s'agissait pas d'une sanction, ne furent pas respectées. Un mois plus tard, Gaston ROUX est chargé de « *coordonner les œuvres en faveur de la jeunesse et les activités sportives des personnels EDF-GDF* », par arrêté du ministère de l'Industrie et du Commerce. Mais les responsables concernés lui présenteront cette mission comme provisoire et précaire. Cela sera interprété par beaucoup, à commencer par lui, comme une forme d'ingratitude de l'administration. Il écrira à son ami



Guy MOLLET

Guy MOLLET³⁵ « *C'est comme si l'on donnait, sans motif, une classe de maternelle à un professeur détenteur d'une chaire en Sorbonne* ».

Pire encore, on lui refusera ses droits à la retraite civile malgré ses années de cotisation et sa retraite de militaire, sur la base d'un grade de lieutenant-colonel, tombée en déchéance, ne lui fut restituée que par décision spéciale. Il essaiera de compenser cette situation en tentant d'être nommé au Conseil économique et social, en 1959, en sollicitant le soutien de ministres et députés de la SFIO, comme du Premier ministre de l'époque, Georges POMPIDOU, avec qui il était en bons termes. Mais ce fut sans succès.

Cette forme de disgrâce tenait sans doute pour partie à ce qu'il n'était pas une personnalité politique de premier plan, de surcroît un militaire et non un universitaire travaillant dans une structure rattachée au ministère de l'Éducation nationale, assez condescendante vis-à-vis de la Jeunesse et des Sports.

Il a comme « successeur », au plan administratif, de 1958 à 1960, Jean LACABANNE, sous-directeur de l'éducation physique, des sports et du plein air, un ancien officier de l'équipe de Léo LAGRANGE, puis, de 1960 à 1963, René BAZENNERIE, un ancien athlète de haut niveau du Centre des moniteurs et athlètes (CMA) d'Antibes devenu inspecteur de l'éducation générale et des sports, puis administrateur civil en 1945, avant l'arrivée, en 1963, d'un autre colonel, Marceau CRESPIN.

Comme Gaston ROUX, Marceau CRESPIN aura une longévité administrative également très grande, de 1963 à 1974, onze ans, étant successivement délégué général aux sports, puis directeur des sports (en 1965), et enfin directeur de l'éducation physique et des sports (1967).

Gaston ROUX s'éteindra onze ans après son départ du ministère chargé de la Jeunesse et des Sports, le 14 septembre 1969, à Claye-Souilly (Seine-et-Marne), à l'âge de 73 ans. Son nom fut donné au stade de Charleval, sa ville de naissance, dont il fut maire socialiste (SFIO) de 1947 à 1959.

Sources

Marianne LASSUS, *Jeunesse et Sports, l'invention d'un ministère (1928-1948)*, thèse de doctorat en histoire, université de Bordeaux, 2009, publiée par le Comité d'histoire des ministères chargés de la Jeunesse et des Sports (CHMJS) et l'INSEP, Paris, 2017

Maurice HERZOG, *un septennat pour une politique jeunesse et sports*, Actes des journées d'étude des 14 et 15 novembre 2008 du Comité d'histoire des ministères chargés de la Jeunesse et des Sports (CHMJS), livre coordonné par Denise BARRIOLADE, Laurent BESSE et Arnaud LOUSTALOT, La documentation Française. Cf., notamment les p. 23 à 33, 66 & 67, 76 et 77.

Olivier Le NOÉ, *Socio-histoire des politiques sportives (1940-1975)*, thèse de doctorat en science politique, université de Paris I, 2000

Michel HELUWAERT, *Jeunesse & Sports (1936-1986), un service d'État du militantisme à la gestion*, thèse de doctorat en science politique, université de Montpellier I – 18 juin 2009.

ROUX Gaston, Roger, Maurice – Notice du dictionnaire biographique du mouvement ouvrier *Le Maitron*, rédigée par Jacques GIRAULT – 2015 & 2024

Juillet

2026

Michel CHAUVEAU

Inspecteur principal de la jeunesse
et des sports honoraire

NOTES

¹ Dans sa thèse, *Socio-histoire des politiques sportives*, p. 248 & 249 – cf. sources.

² Puis capitaine en 1930, colonel en 1949.

³ Le parcours militaire détaillé de Gaston ROUX et les décorations qu'il a obtenues sont accessibles par ce [lien](#).⁴ Pendant cette période, Henri PATÉ est sous-secrétaire d'État auprès du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts, chargé de l'éducation physique.

⁵ JoRf du 29 janvier 1931, p. 1 018.

⁶ Jusqu'à avril 1938, Gaston ROUX aura ainsi travaillé avec 16 sous-secrétaires d'État ou ministres, dans 22 gouvernements différents. Les sous-secrétariats d'État chargés de l'éducation physique seront rattachés au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-arts, puis à celui de l'Éducation nationale à partir de 1932 (avec l'Enseignement technique en 1933, pendant 8 mois). De février 1934 à juin 1936, l'éducation physique sera incluse dans les attributions du ministre de la Santé publique et de l'Éducation physique. La liste de ces ministres et sous-secrétaires d'État est [téléchargeable](#) sur le site du CHMJS.

⁷ Gaston ROUX, socialiste, avait adhéré à la SFIO, sans que la date de sa première adhésion soit connue.

⁸ Arrêté du 2 juillet 1937, JoRf du 4 juillet, p. 7 588.

⁹ L'appellation du sous-secrétariat d'État confié à Léo LAGRANGE changera trois fois entre 1936 et 1938 – Cf. la liste téléchargeable mentionnée en note 4.

¹⁰ Expression de Gaston ROUX dans la lettre qu'il adresse au Colonel PASCOT, militaire et rugbyman, ayant été, comme lui, instructeur à l'École de Joinville. Ces points communs ont pu être sources d'affinités naturelles, plutôt que politiques. Cette lettre a été publiée dans l'hebdomadaire *Tous les sports*, organe de presse du Comité national des sports.

¹¹ S'il y a vraisemblablement un souci à la fois de rupture avec Vichy et de continuité de l'action de l'État derrière le retour de certains acteurs des années 1930, le projet de reconstituer, même peu ou prou, les mêmes équipes ne correspond pas au nouveau dimensionnement de l'administration de la jeunesse et des sports. Même dans le contexte de difficultés de l'immédiat après-guerre, c'est une administration beaucoup plus étoffée que celle qui entourait Léo LAGRANGE. Cf. M. HELUWAERT- 2009, p. 69.

¹² André CLAYEUX fut champion de France d'Athlétisme en 1924. Militaire de formation, il était capitaine dans l'équipe de Léo LAGRANGE en 1936. Commandant du 62^e bataillon de char pendant la Seconde Guerre mondiale, il est fait prisonnier le 25 juin 1940 et interné dans l'*oflag* XII B de la citadelle de Mayence. Il sera promu lieutenant-colonel en 1942. Directeur des sports, il décidera la création de l'Institut national des sports (INS) en janvier 1945.

¹³ Implantée initialement à Paris, rue de Longchamp, dans le 16^{ème} arrondissement, séparée géographiquement de la direction générale de l'éducation physique et des sports, puis « parquée », selon Christiane GUILLAUME, cheffe de bureau dans cette direction, dans une école maternelle désaffectée, à Paris, rue des Feuillantines, dans le 5^{ème} arrondissement.

¹⁴ Elle a été créée par décret n° 45-1882 du 18 août 1945. Elle est implantée à Paris, avenue de la Bourdonnais, dans le 7^{ème} arrondissement. Elle est notamment composée d'une direction de l'éducation physique et des sports scolaires, avec trois bureaux, d'un service de l'éducation physique post scolaire, et d'une direction des sports qui assure la liaison avec le mouvement sportif. Cf. source n° 4, p. 117.

¹⁵ Cf. décret n° 47-1152 du 25 juin 1947.

¹⁶ Cf. décret n° 48-4 du 2 janvier 1948.

¹⁷ Mathématicien, recteur de l'académie de Lille, directeur de l'enseignement du second degré de 1937 à 1940, quand Jean ZAY était ministre, il fut démis de ses fonctions par le régime de Vichy le 30 septembre 1940. Très engagé dans le scoutisme, il fut président des Éclaireurs de France de 1937 à 1946.

¹⁸ Document conservé dans les archives d'Andrée VIÉNOT. Il convient de rappeler qu'un Service de la jeunesse et des sports, première structure administrative alliant ces deux secteurs, avait été créé par le Comité français de libération nationale (CFLN), qui fonctionna de juin 1943 à juin 1944. Ce service avait été confié à André PHILIP, commissaire à l'Intérieur, jusqu'en février 1944 ; puis il est scindé et confié à René CAPITANT, chargé de l'Education nationale et de la Jeunesse. Mais ce rapprochement était fondé sur des convergences d'objectifs, non sur des soucis d'économie. Cf. M. HELUWAERT- 2009, p. 101 sq.

¹⁹ Cf. son schéma synthétique (fig. 23, p. 426), dans la thèse de Marianne LASSUS, 2009.

²⁰ Au plan central et déconcentré.

²¹ Cf. son schéma synthétique (Annexe n° 59, p. 595), dans la thèse de Marianne LASSUS, 2009.

²² L'ensemble de ses services seront réunis en juin 1947 à Paris, aux 32 et 34 rue de Châteaudun, dans le 9^{ème} arrondissement.

²³ Champion de France du 400 m en 1934, détenteur du record de France jusqu'en 1952, membre de l'équipe de France d'athlétisme aux JO de Berlin en 1936, secrétaire général adjoint du sport universitaire en 1938 et 1939, directeur de l'école normale supérieure d'éducation physique (ENSEP jeunes gens) de 1954 à 1956.

²⁴ Décret n° 58-912 du 27 septembre 1958, JoRf du 5 octobre).

²⁵ Mais il ne sera pas le seul haut-fonctionnaire à conserver ses fonctions pendant ces périodes de grande instabilité ministérielle. Comme l'écrivait Jacques FAUVET, journaliste au journal le Monde de 1945 à 1982, directeur du journal à partir de 1969, la plupart des grandes directions ministérielles resteront stables pendant cette période, amenant *de facto* leurs responsables à exercer un rôle important dans la définition des politiques publiques.

²⁶ *Op. cit.* – cf. sources, 2000.

²⁷ On les appellera services déconcentrés à partir de 1992.

²⁸ Cf. le chapitre 1.3 de cette fiche de « Repères historiques ».

²⁹ Cf. annexe n° 64, p. 603, dans la thèse de Marianne LASSUS, 2009.

³⁰ Comme l'indiquent ces fiches de « Repères historiques », ces recrutements, opérés à la fin des années 1950, quand Gaston ROUX était directeur général, ne se feront pas immédiatement sur des bases réglementaires précises. Les contrats de préparation olympiques, créés quand Maurice HERZOG était Haut-commissaire, à la suite d'une délibération en Conseil des ministres du 14 novembre 1960, ne feront l'objet d'une telle base qu'en 2015 ! Le décret n° 63-434 du 29 avril 1963 créera le statut des personnels contractuels des personnels techniques et pédagogiques de la jeunesse et des sports.

³¹ En 1946 il existe 146 CIS avec 6 500 adhérents. Ils seront 2 000 en 1956 et regrouperont 92 300 participants. Les jeunes seront invités à poursuivre leurs activités dans des clubs sportifs de leur environnement.

³² Le secrétariat d'État à la Jeunesse & aux Sports organisera en 1952, à leur bénéfice, 19 stages de perfectionnement en judo, 25 en acrobatie au sol, 26 en basket-ball, 48 d'athlétisme et 54 de natation.

³³ Soit 718 896 inscrits en 1947 (431 506 reçus) et 1 228 958 inscrits en 1953 (814 146 reçus).

³⁴ Quelques jours avant qu'André MORICE ne quitte le gouvernement.

³⁵ Secrétaire général de la SFIO de 1946 à 1969.
